



| Vos rubriques  | ■ Deux consultations en cours de la Fondation IFRS : programme de travail et organisation ■   |
|--|---|
| <b>Deux consultations en cours de la Fondation IFRS : programme de travail et organisation</b> | La Fondation IFRS a lancé en août dernier sa deuxième consultation triennale (« <i>Request for views</i> ») sur le programme de travail de l'IASB (« <i>Agenda</i> ») comme le requiert son « <i>Due Process Handbook</i> ». Les commentaires sont attendus pour le 31 décembre 2015 et seront débattus début 2016. |
| <b>Focus actualités</b>  | La consultation sollicite l'avis de toute personne intéressée sur l'agenda de l'IASB pour la période allant de 2016 à 2020. En revanche, elle ne porte pas sur la revue de la structure de la Fondation IFRS et de son efficacité, laquelle fait l'objet d'une consultation publique séparée.                       |
| <b>Travaux en cours à l'ANC</b>  |   |
| <b>En bref...</b>  | Cette consultation offre une opportunité aux parties intéressées d'exprimer leurs points de vue sur la manière dont l'IASB devrait prioriser et équilibrer ses travaux pour fournir à l'économie mondiale les normes IFRS.  |
| <b>A lire ou à voir...</b>   |   |

■ Deux consultations en cours de la Fondation IFRS : programme de travail et organisation (suite) ■

### AGENDA DE L'IASB

#### L'équilibre entre les différents projets de l'IASB

Le programme de travail de l'IASB se subdivise en trois catégories, lesquelles reflètent les différentes étapes du processus de normalisation :

- les projets de recherche, qui sont destinés à aider l'IASB à mieux diagnostiquer ce qui pose problème en matière d'information financière,
- les projets de normalisation comptable apportant des améliorations fondamentales aux IFRS, le plus souvent en amendant les normes existantes ou en introduisant de nouvelles dispositions, et
- les projets de maintenance et de mise en œuvre, par lesquels l'IASB ajuste les IFRS pour traiter des problématiques pratiques ou d'un manque d'homogénéité dans l'application des IFRS.

En sus de ces trois catégories, l'IASB mène actuellement deux autres projets techniques transverses :

- la révision du cadre conceptuel de l'information financière, et
- les informations à fournir.

La consultation expose les différents facteurs pris en considération pour prioriser les travaux de l'IASB :

- l'importance du sujet pour les utilisateurs des rapports financiers,
- l'urgence du problème à résoudre,
- les interactions avec les autres projets en cours ou éventuels,
- la complexité et l'étendue du problème à résoudre, la faisabilité pour développer des solutions,
- la capacité des parties prenantes à répondre aux propositions,
- l'équilibre général entre le programme de travail et le « *pipeline* » des projets de recherche qui le cas échéant pourraient passer au stade suivant de la normalisation, et
- la disponibilité des membres de l'IASB et du staff.

**La Fondation IFRS sollicite l'avis du public sur les facteurs qui devraient être pris en compte par l'IASB pour décider des ressources à allouer à chacune de ces cinq catégories de projets.**

#### Les projets de recherche

En réponse à la précédente consultation de 2012, l'IASB a mis en place un programme de recherche. L'objectif de ce programme de recherche est d'analyser les éventuels problèmes liés à l'information financière en collectant des éléments matériels sur la nature et l'étendue des lacunes perçues et d'apprécier la manière dont l'information financière pourrait être améliorée et de remédier à ces lacunes.

Les projets de recherche débouchent sur des documents de recherche et un document de discussion soumis à la consultation publique. Après analyse des commentaires recueillis en retour des parties intéressées, l'IASB décide s'il y a lieu de passer à l'étape suivante de la normalisation.

Les propositions de la Fondation IFRS pour 2015-2020 prévoient une montée en puissance des projets de recherche grâce aux ressources dégagées par l'achèvement fin 2016 du projet sur le cadre conceptuel et l'avancement du projet sur les informations à fournir.

Au 31 juillet 2015, 9 projets sont en phase d'évaluation, 4 projets sont actifs et 3 sont inactifs :

| Etape du projet       | Projet  |
|-----------------------|---|
| En cours d'évaluation | Définition d'une entreprise (business)        |
|                       | Taux d'actualisation                          |
|                       | Goodwill et dépréciation                      |
|                       | Impôt sur les résultats                       |
|                       | Mécanismes de fixation des prix des polluants |
|                       | Avantages postérieurs à l'emploi              |

|                        |   |
|------------------------|---|
|                        | Etats financiers primaires  |
|                        | Provisions  |
|                        | Paielement fondé sur des actions  |
| <b>Etape du projet</b> | <b>Projet</b>   |
| Actifs                 | Regroupement d'entreprises sous contrôle commun                         |
|                        | Initiative Informations à fournir – principes                           |
|                        | Gestion dynamique des risques   |
|                        | Méthode de la mise en équivalence                                       |
|                        | Instruments financiers avec des caractéristiques de capitaux propres    |
| Inactifs               | Activités extractives / Actifs incorporels / Recherche et développement |
|                        | Conversion des monnaies étrangères                                      |
|                        | Haute inflation   |

#### Au regard du programme de recherche de l'IASB, la consultation pose les questions suivantes :

- L'IASB devrait-il ajouter des projets à son programme de recherche ? Lesquels et pourquoi ? Le cas échéant, indiquer les projets actuels pour lesquels une priorité moindre devrait être accordée pour affecter les ressources dégagées aux projets proposés.
- L'IASB devrait-il supprimer de son programme de recherche les projets portant sur la conversion des monnaies étrangères ? sur les économies à forte inflation ? ou d'autres projets ?
- Les personnes intéressées sont invitées à indiquer, pour chacun des projets du programme de recherche, leur importance relative (faible – moyen – élevé) et leur degré d'urgence (faible – moyen – élevé).

#### Les projets de normes

Au 31 juillet 2015, les projets de norme en voie d'achèvement étaient la norme sur les contrats d'assurance et la norme sur les contrats de location. D'autres projets de normalisation sont en cours. De façon générale, le programme ne prévoit pas d'augmentation significative de l'activité normative.

| Etape du projet de norme       | Projet   |
|--------------------------------|--|
| Normes à venir                 | Contrats d'assurance   |
|                                | Contrats de location   |
| Exposé-sondage publié          | Cadre conceptuel   |
| Exposé-sondage à venir         | Initiative Informations à fournir : Changement de méthodes comptables et d'estimations |
|                                | Initiative Informations à fournir : Matérialité  |
| Document de discussion publié  | Gestion dynamique du risque  |
|                                | Activités à tarifs réglementés   |
| Document de discussion à venir | Initiative Informations à fournir : Principes  |

#### La Fondation IFRS sollicite des commentaires sur ce programme de travail de normalisation.

#### Projets relatifs à la maintenance et la mise en œuvre

En réponse à la précédente consultation de 2012, l'IASB a alloué davantage de ressources aux projets de maintenance et de mise en œuvre, lesquels consistent en :

- des projets pour examiner la nécessité de procéder à des amendements mineurs des normes existantes ou de publier des interprétations formelles des normes existantes ;
- des revues post-application des normes.

Nombre de ces projets résulte de questions soumises au Comité d'interprétation des normes IFRS. Celui-ci évalue si la question répond aux critères d'inscription au programme de travail soit du Comité d'interprétation des normes IFRS soit de l'IASB.

Après avoir procédé à son évaluation, s'offrent au Comité d'interprétation des normes IFRS quatre possibilités :

- Le Comité d'interprétation des normes IFRS inscrit à son propre programme de travail le projet, validé par l'IASB, pour élaborer une interprétation, des amendements limités et ciblés ou des améliorations annuelles.
- Le Comité d'interprétation des normes IFRS transfère la question à l'IASB, qui va décider de l'ajouter à son programme de recherche ou son programme de normalisation, en fonction des éléments déjà collectés par le Comité.
- Le Comité d'interprétation des normes IFRS remonte le point à IFRS Education Initiative.
- Après avoir recueilli l'avis du public, le Comité d'interprétation des normes IFRS publie sa décision de ne pas inscrire le sujet à l'ordre du jour et les raisons qui motivent sa décision (« *agenda decision* »). Lorsqu'une telle décision repose sur le fait que le Comité d'interprétation des normes IFRS a jugé que la « *guidance* » existante était suffisante, il expose la « *guidance* » dans le contexte de la question posée.

Au 31 juillet 2015, 13 projets sont inscrits à l'agenda de l'IASB pour développer des interprétations, des améliorations annuelles et d'autres amendements limités.

Depuis la dernière consultation de 2012, l'IASB a publié 15 améliorations annuelles, et d'autres amendements limités et interprétations en relation avec 21 normes IFRS. Par ailleurs, le Comité d'interprétation des normes IFRS a émis 54 « *agenda decisions* » (décision de ne pas inscrire au programme de travail les questions qui lui sont soumises par les parties intéressées).

Enfin, d'autres moyens sont également mis en œuvre pour favoriser l'application homogène des IFRS : (i) les activités pédagogiques (ii) un soutien au processus d'homologation des normes (iii) la taxonomie IFRS (iv) la traduction des normes (v) la mise en place d'un groupe de ressources de transition le cas échéant.

#### La Fondation IFRS se demande si l'IASB et le Comité d'interprétation des normes IFRS déploient le bon « mix » de moyens pour répondre aux besoins des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des normes et s'ils sont suffisants.

## Le cadencement

Les deux dernières questions de la consultation portent sur :

- Le cadencement des travaux de l'IASB : est-ce que le programme de travail de l'IASB dans son ensemble permet d'apporter des modifications à un rythme et à un niveau de détails qui sont appropriés pour des normes basées sur des principes ?
- La périodicité des consultations publiques : en raison du temps nécessaire à l'IASB pour terminer ses projets, il propose que la consultation publique sur son programme de travail se déroule tous les cinq ans au lieu de tous les trois ans.

## REVUE DE LA STRUCTURE ET DE L'EFFICACITE DE LA FONDATION IFRS

La constitution de la Fondation IFRS prévoit qu'elle procède à une revue de son organisation et de son efficacité tous les cinq ans. Les recommandations résultant de la dernière revue, publiées en 2012, ont été mises en œuvre. C'est dans ce contexte que la Fondation IFRS a lancé en juillet 2015 une nouvelle consultation publique. Les commentaires sont attendus pour le 30 novembre 2015.

La consultation, qui comporte quinze questions, porte sur les trois thèmes suivants :

- le maintien de la pertinence des IFRS compte tenu de l'environnement changeant et des évolutions technologiques en matière de reporting financier,
- l'approche de la Fondation IFRS pour assurer l'application cohérente des IFRS,
- les améliorations possibles en matière de gouvernance et de financement.

La constitution d'un ensemble unique de normes demeure l'objectif stratégique premier de la Fondation IFRS. Pour atteindre cet objectif, la question du maintien de la pertinence des IFRS est primordiale. La Fondation IFRS se demande en conséquence si la mission de normalisation de l'IASB ne devrait pas être étendue :

- l'IASB ne devrait-il pas s'intéresser aux entités à but non lucratif et du secteur public ?
- l'IASB ne devrait-il pas jouer un rôle actif dans l'élaboration de l'information financière au sens large, à savoir dans le cadre des mesures alternatives de performance et du reporting intégré ?

La pertinence des IFRS reposant également sur un reporting électronique structuré, la Fondation IFRS sollicite des avis sur son approche en matière de taxonomie IFRS, d'accès électronique aux rapports financiers et sur la manière d'intégrer les évolutions technologiques.

S'agissant du deuxième objectif – assurer une application cohérente des IFRS, la Fondation IFRS se demande s'il y a d'autres actions qu'elle pourrait entreprendre en dehors de celles déjà mises en œuvre, parmi lesquelles les activités éducatives et les revues post-application des IFRS.

Enfin, le troisième volet de la consultation consacré à l'organisation pose les questions suivantes :

- Comment la gouvernance actuelle, qui repose sur une structure à trois niveaux – le Monitoring Board assurant la responsabilité, les Trustees la gouvernance, l'IASB et le Comité d'interprétations des normes IFRS la normalisation – pourrait-elle être améliorée ?
- La répartition en termes d'origine géographique et professionnelle des Trustees devrait-elle être revue ?
- La période entre deux revues devrait-elle être allongée ?
- L'IASB devrait-il passer de 16 à 13 membres (ce qui ramènerait le nombre d'Européens à trois), étant précisé que le Board est actuellement composé de 14 membres ? Il est par ailleurs proposé que le deuxième mandat d'un membre puisse être porté de trois ans à cinq ans.
- Le système de financement - financement public, financement par les firmes comptables et revenus propres - a fonctionné jusqu'à présent sans porter atteinte à l'indépendance. Néanmoins, y a-t-il des moyens de renforcer le modèle de financement tout en prenant en compte le fait que les financements sont limités ?

La Fondation IFRS entend suivre de près l'adoption des IFRS par les différentes juridictions afin de s'assurer que des modifications majeures n'y sont pas apportées et de continuer à les aider dans la convergence de leurs normes locales dans le but de parvenir à l'adoption des IFRS.

La Fondation IFRS continuera à travailler avec toutes les parties prenantes pour assurer une application cohérente des IFRS, s'efforcera de publier des normes claires et de fournir une « *guidance* » cohérente avec une approche fondée sur des principes. Les activités éducatives de la Fondation devraient y contribuer.

Les deux consultations en cours de la Fondation IFRS témoignent de sa volonté de continuer à fonctionner dans la plus grande transparence au service de l'intérêt général.

## ■ Focus actualités ■

Les chroniques comptables détaillées ci-après sont publiées sur le portail de la CNCC et dans le bulletin CNCC n°179 de septembre 2015.

### EC 2015-24 - COMPTES ANNUELS - Titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) - Comptabilisation des intérêts dans les comptes annuels d'une société émettrice

Au cas particulier exposé, la Commission des études comptables constate que les intérêts des titres super subordonnés à durée indéterminée sont dus au fur et à mesure du passage du temps nonobstant les possibilités offertes à l'émetteur de différer leur paiement, y compris jusqu'à la date de la liquidation de la société. La méthode retenue devant se conformer à la forme du contrat d'émission, la Commission en a déduit que les intérêts à payer du fait des TSSDI devaient être comptabilisés au cours de chaque période comptable au titre de laquelle ils sont courus, peu importe l'utilisation ou non par l'entité des options de différé de paiement des intérêts.

■ Travaux en cours à l'ANC ■

| Sujet  | Objectif  | Avancement des travaux   |
|--|---|--|
| <p><b>Normes comptables internationales</b></p> <p>Instruments financiers :<br/>présentation, comptabilisation,<br/>évaluation, informations à fournir<br/>(IAS 32 – IAS 39 – IFRS 7 – IFRS 9)</p> | <p>Suivi des travaux de l'IASB</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Exposé-sondage « <i>Compensation des actifs et des passifs financiers</i> » de l'IASB (ED/2011/1)</li> <li>&gt; Phase I – Exposé-sondage « <i>Amendements limités à IFRS 9 : Classification et évaluation</i> » (ED/2012/4)</li> </ul> <p>Phase II – Principes de dépréciation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Exposé-sondage « <i>Financial instrument : amortised cost and impairment</i> » de l'IASB (ED/2009/12)</li> <li>&gt; Supplément à l'exposé-sondage « <i>Financial instrument : amortised cost and impairment</i> » de l'IASB (ED/2009/12) (fin des commentaires le 1<sup>er</sup> avril 2011)</li> <li>&gt; Exposé-sondage « <i>Instruments financiers : pertes de crédit attendues</i> » de l'IASB (ED/2013/3) (fin des commentaires le 5 juillet 2013)</li> </ul> <p>Phase III – Opérations de couverture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Exposé-sondage « <i>Hedge accounting</i> » de l'IASB (ED/2010/13) (fin des commentaires le 9 mars 2011)</li> <li>&gt; Publication d'un ré-exposé-sondage le 7 septembre 2012 - Publication du chapitre 6 de la norme IFRS 9 de l'IASB le 11/12/2012</li> <li>&gt; Exposé-sondage « <i>Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture</i> » de l'IASB (ED/2013/2) (fin des commentaires le 2 avril 2013)</li> <li>&gt; Discussion paper (DP/2014/1) sur la macro-couverture publié le 17 avril 2014 (fin des commentaires le 17 octobre 2014)</li> <li>&gt; Projet de réponse à l'EFRAG sur son projet d'adoption IFRS 9</li> </ul> | <p>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2011/1) de l'IASB le 14 avril 2011</p> <p>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2012/4) de l'IASB le 7 mars 2013</p> <p>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2009/12) de l'IASB le 4 juin 2010</p> <p>Réponse à l'exposé-sondage (supplément à l'ED/2009/12) le 30 mars 2011</p> <p>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2013/3) de l'IASB le 8 juillet 2013</p> <p>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2010/13) de l'IASB le 7/03/2011</p> <p>Réponse au projet de chapitre 6 de la norme IFRS 9 de l'IASB le 11/12/2012</p> <p>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2013/2) le 8 avril 2013</p> <p>Réponse au discussion paper (DP/2014/1) de l'IASB le 13 novembre 2014</p> <p>Réponse à l'EFRAG sur son projet de lettre de commentaires sur l'adoption d'IFRS 9 le 2 juillet 2015</p> |
| <p>Contrats d'assurance</p>  | <p>Suivi des travaux de l'IASB</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Exposé-sondage « <i>Contrats d'assurance</i> » de l'IASB (ED/2010/8) (fin des commentaires le 30 novembre 2010)</li> <li>&gt; 2<sup>ème</sup> exposé-sondage « <i>Contrats d'assurance</i> » de l'IASB (ED/2013/7) (fin des commentaires le 25 octobre 2013)</li> </ul>  | <p>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2010/8) de l'IASB le 13/01/2011</p> <p>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2013/7) de l'IASB le 25/11/2013</p>  |
| <p>Contrats de location</p>  | <p>Suivi des travaux de l'IASB</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 2<sup>ème</sup> exposé-sondage (ED/2013/6) (fin des commentaires le 13 septembre 2013)</li> </ul>  | <p>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2013/6) de l'IASB le 23/10/2013</p>  |
| <p>Consolidation et Regroupements d'entreprises</p>  | <p>Suivi des travaux de l'IASB</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Exposé-sondage « <i>Méthode de la mise en équivalence : Quote-part des autres variations de l'actif net</i> » de l'IASB (ED/2012/3) (fin des commentaires le 22 mars 2013)</li> <li>&gt; Exposé-sondage « <i>Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise (projet de modification d'IFRS 10 et d'IAS 28)</i> » (ED/2012/6) (fin des commentaires le 23 avril 2013)</li> <li>&gt; Exposé-sondage « <i>Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune</i> » de l'IASB (projet de modification d'IFRS 11) (ED/2012/7) (fin des commentaires le 23 avril 2013)</li> <li>&gt; Revue de la mise en œuvre de la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises : réponse à la demande d'information (Request for information) de l'IASB (fin des commentaires le 30 mai 2014)</li> <li>&gt; Travaux de réflexion dans le cadre des travaux de l'EFRAG sur le traitement du goodwill (Discussion paper EFRAG 2014)</li> </ul>   | <p>Réponse aux exposés-sondages (ED/2012/3, ED/2012/6, et ED/2012/7) de l'IASB le 9/04/2013</p> <p>Réponse à la demande d'information de l'IASB sur sa revue de la mise en œuvre d'IFRS 3 Regroupements d'entreprises le 5 juin 2014</p> <p>Réponse au papier de l'EFRAG « <i>Doit-on continuer à ne pas amortir le goodwill ?</i> » le 15 décembre 2014</p>   |

|   |   |   |
|---|---|---|
| Reconnaissance des produits   | <p>&gt; Ré-exposé-sondage de l'IASB le 14 novembre 2011 (fin des commentaires 13/03/12)</p> <p>&gt; IFRS 15 « Produits provenant de contrats avec des clients » : travaux de mise en œuvre et suivi du projet de recommandation d'adoption de la norme par l'EFRAG</p> <p>&gt; Exposé-sondage IASB (ED2015/2) sur date d'application d'IFRS 15</p> <p>&gt; Suivi des travaux du Transition Resource Group IASB-FASB</p> | <p>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2011/6) de l'IASB le 15 mars 2012</p> <p>Réponse au projet de recommandation d'adoption de l'EFRAG le 8 décembre 2014</p> <p>Réponse à l'EFRAG sur son projet de réponse à l'IASB sur la proposition de modification de la date d'application de la norme IFRS 15 le 9 juin 2015</p>                                |
| <b>Normes comptables françaises</b>   |   |   |
| Transposition de la directive sur les états financiers n°2013/34/UE et simplifications du droit comptable en France | <p><i>Au niveau européen</i><br/>Publication de la directive n°2013/34/UE du 26 juin 2013</p> <p><i>Au niveau français</i><br/>&gt; Allègement des obligations comptables des micro-entreprises et des petites entreprises (ordonnance n°2014-86 du 30/01/2014) et définition de nouveaux seuils (décret n°2014-136 du 17/02/2014)<br/>&gt; Transposition de la directive n°2013/34/UE du 26 juin 2013</p>              | <p>Publication avis n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au projet d'ordonnance allégeant les obligations comptables des micro-entreprises et petites entreprises</p> <p>1<sup>ère</sup> étape de la transposition : Ordonnance n°2015-900 et Décret n°2015-903 du 23 juillet 2015 publiés au Journal Officiel le 24 juillet 2015</p> <p>En cours</p> |
| Fusion  | Revue du règlement comptable relatif aux fusions (CRC n°2004-01) et des comités d'urgence y afférents : objectif de faire le point, au bout de 10 ans d'application, sur certaines difficultés d'application et de traiter également des saisines reçues  | En cours  |
| Instruments financiers  | Comptabilisation des instruments financiers et des opérations de couverture dans les comptes individuels et les comptes consolidés en normes comptables françaises  | Règlement n°2015-05 du 2 juillet 2015, relatif au traitement comptable des instruments financiers à terme et des opérations de couvertures dans les comptes annuels des sociétés industrielles et commerciales : en cours d'homologation  |

## ■ En bref ■

### Manifestations à venir organisées par l'Autorité des normes comptables

- Le 11 décembre 2015 à Paris les 5èmes Etats généraux de la recherche comptable : « Les principes généraux de la comptabilité, critères européens et cadre conceptuel de l'IASB »
- Le 16 octobre 2015 à Paris une journée d'étude sur le thème « De la légitimité des normes comptables : qui évalue, qui valide, avec qui et comment ? »

Pour se connecter au [site internet de l'ANC](#)

### Cadre conceptuel : l'EFRAG organise plusieurs conférences en Europe [Pour consulter l'article](#)

### Synthèse des normes, interprétations et amendements en cours d'adoption par l'UE au 15 septembre 2015

L'EFRAG a mis à jour au 15 septembre 2015 la synthèse des normes, interprétations et amendements publiés par l'IASB, approuvés par l'Union Européenne (UE) et ceux en cours d'approbation. [Pour consulter l'article](#)

### Discours de Michel Prada, président de la Fondation IFRS intitulé « les facteurs de succès des normes mondiales »

Le 9 septembre 2015, Michel Prada a prononcé un discours lors du forum Eurofi dédié aux défis comptables dans le cadre de l'agenda à long terme de l'UE. [Pour consulter l'article](#)

### Discours de Hans Hoogervorst, président de l'IASB

- Le 15 septembre 2015, H. Hoogervorst a prononcé un discours intitulé « Se préparer à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 Instruments financiers ». [Pour consulter l'article](#)
- Le 29 juin 2015, Han Hoogervorst a prononcé un discours intitulé « Coût historique versus évaluation à la juste valeur : les extrêmes se rejoignent » lors de la conférence IFRS qui s'est tenue à Paris le 29 juin 2015. [Pour consulter l'article](#)

### Portée mondiale des IFRS, article de P. Pacter, ancien membre de l'IASB

Le 3 septembre 2015, la Fondation IFRS a publié un article de Paul Pacter, ancien membre de l'IASB, faisant le point sur la portée mondiale des IFRS. [Pour consulter l'article](#)

### Les propositions de l'IASB en matière de prudence expliquées par S. Cooper, membre de l'IASB. [Pour consulter l'article](#)

### De nouvelles traductions françaises de l'IASB sont disponibles sur son site aux abonnés

- Normes Internationales d'Information Financière 2015
- Exposé-sondage publié par l'IASB en août 2015 « Date d'entrée en vigueur des modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28 » (date limite de réception des commentaires : le 9 octobre 2015)

- Exposé-sondage publié par l'IASB en juin 2015 « Réévaluation lors de la modification, de la réduction ou de la liquidation d'un régime / disponibilité d'un remboursement d'un régime à prestations définies (projet de modification d'IAS 19 et d'IFRIC 14) » (Date limite de réception des commentaires : le 19 octobre 2015)
  - Exposé-sondage publié par l'IASB en mai 2015 « Cadre conceptuel pour l'information financière » (date limite de réception des commentaires : le 26 octobre 2015)
  - Exposé-sondage publié par l'IASB en mai 2015 : « Mise à jour des références au Cadre conceptuel (projet de modification d'IFRS 2, d'IFRS 3, d'IFRS 4, d'IFRS 6, d'IAS 1, d'IAS 8, d'IAS 34, de SIC-27 et de SIC-32) » (date limite de réception des commentaires : le 26 octobre 2015)
- Pour se connecter au [site internet de l'IASB](#)

#### Conférences IMA

- Les attentes des analystes (SFAF) - 29 septembre 2015 [Pour consulter l'article](#)
- Orientations de l'ANC, transposition de la directive 2013/34 UE - 16 septembre 2015 [Pour consulter l'article](#)
- Annexes aux comptes : proposition de démarche par l'AMF - 25 juin 2015 [Pour consulter l'article](#)

### ■ A lire ou à voir ■

#### Publications de l'IASB

- Le 11 septembre 2015, l'IASB a publié un amendement à IFRS 15 pour différer d'un an la date d'entrée en vigueur. [Pour consulter l'article](#)
- Le 11 août 2015, l'IASB a lancé sa deuxième consultation publique sur son programme de travail et ses priorités jusqu'à 2020 (Request for views). [Pour consulter l'article](#)
- Le 10 août 2015, l'IASB a publié un exposé-sondage intitulé « Date d'entrée en vigueur des modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28 (ED/2015/7) ». [Pour consulter l'article](#)
- Le 30 juillet 2015, l'IASB a publié un exposé-sondage (ED/2015/6) intitulé « Clarifications d'IFRS 15 ». [Pour consulter l'article](#)
- Le 7 juillet 2015, les Trustees de la Fondation IFRS, l'organe de surveillance de l'IASB, ont publié des propositions pour renforcer la structure et l'efficacité de l'organisation. [Pour consulter l'article](#)
- Le 18 juin 2015, l'IASB a publié un exposé-sondage (ED/2015/5) apportant des amendements limités à la comptabilisation des régimes de retraite. [Pour consulter l'article](#)
- Le 17 juin 2015, la Fondation IFRS a annoncé l'achèvement de la revue post-application d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et a publié un document intitulé « Rapport et synthèse des retours ». [Pour consulter l'article](#)

#### Publications de l'EFRAG

- Le 8 septembre 2015, l'EFRAG a publié sa lettre à la Commission européenne recommandant de reporter le processus d'homologation des amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ». [Pour consulter l'article](#)
- Le 15 juillet 2015, l'EFRAG a publié un document de courtes discussions sur l'état des flux de trésorerie pour les institutions financières. [Pour consulter l'article](#)
- Le 14 juillet 2015, l'EFRAG a publié un bulletin pour contribuer au débat sur les éléments à comptabiliser en compte de résultat et dans les autres éléments du résultat global. [Pour consulter l'article](#)
- Le 8 juillet 2015, l'EFRAG a publié un document pour consultation publique relatif à l'exposé-sondage de l'IASB sur le cadre conceptuel. [Pour consulter l'article](#)
- Le 2 juillet 2015, l'EFRAG a publié sa lettre de commentaires en réponse à l'exposé-sondage de l'IASB sur la date d'application d'IFRS 15 (DP/2014/2). [Pour consulter l'article](#)
- Le 22 juin 2015, l'EFRAG a publié sa lettre de commentaires sur l'exposé-sondage (ED/2015/1) « Classement des passifs ». [Pour consulter l'article](#)
- Le 16 juin 2015, l'EFRAG a publié sa lettre à l'intention de l'IASB par laquelle elle recommande une « fatal flaw review » publique pour la future norme sur les contrats de location. [Pour consulter l'article](#)

#### Publications de l'Union Européenne

- Le 18 juin 2015, la Commission européenne a adopté le rapport sur l'utilisation des normes internationales d'information financière (IFRS) en Europe. [Pour consulter l'article](#)

#### Publications de l'ESMA

- Le 21 juillet 2015, l'ESMA a publié le dix-septième extrait de sa base de données, concernant les décisions prises par les régulateurs boursiers nationaux européens au regard de l'application des IAS/IFRS dans les états financiers. [Pour consulter l'article](#)
- Le 30 juin 2015, l'ESMA a publié ses lignes directrices définitives relatives aux Mesures Alternatives de la Performance utilisées par les émetteurs cotés. [Pour consulter l'article](#)

#### Publications de l'AMF

- Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'AMF a publié un « guide sur la pertinence, la cohérence et la lisibilité des états financiers des sociétés cotées ». [Pour consulter l'article](#)

#### Publications de l'ANC

- Le 2 juillet 2015, l'ANC a publié la composition de sa Commission des normes comptables internationales. [Pour consulter l'article](#)

#### Autres publications

- L'ordonnance n°2015-900 et le décret n°2015-903 du 23 juillet 2015, qui constituent la première étape de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE, ont été publiés au Journal Officiel le 24 juillet 2015. [Pour consulter l'article](#)